

QUESTION ÉCRITE E-1515/09

posée par Roberto Musacchio (GUE/NGL), Vittorio Agnoletto (GUE/NGL), Vincenzo Aita (GUE/NGL), Giusto Catania (GUE/NGL), Umberto Guidoni (GUE/NGL), Luisa Morgantini (GUE/NGL), Claudio Fava (PSE) et Monica Frassoni (Verts/ALE)
à la Commission

Objet: Fonds social européen

Attendu que le gouvernement italien a décidé d'utiliser en tant qu'amortisseurs sociaux les financements du Fonds social européen,

la Commission n'estime-t-elle pas que cela risque de créer une contradiction entre les objectifs prévus (formation et création d'emplois) et ce nouvel objectif, ce qui mettrait en opposition deux nécessités aussi valables l'une que l'autre: la création d'emplois et la protection des emplois existants?

La Commission n'estime-t-elle pas que les amortisseurs sociaux doivent également être financés par des financements complémentaires, y compris en cas d'utilisation du Fonds social?

La Commission n'estime-t-elle pas qu'il convienne de demander aux entreprises qui bénéficient d'incitations visant à les aider à résister à la crise de bloquer tout type de licenciement?